Compte rendu du CTM du 20 décembre 2018
Déclaration FSU - Points concernant le 1er degré

Déclaration liminaire de la FSU : voir en pièce jointe.

1- Projets de texte pour avis (soumis au vote)

Deux projets d'arrêté modifiant l'arrêté du 24 avril 2017 et l'annexe de l'arrêté du 1er août 2018 complétant la liste des établissements scolaires publics inscrits dans le programme « Réseaux d'éducation prioritaire renforcé » et REP+ ont recueilli un vote unanime. Il s'agit simplement d'ajustements techniques suite à l'ouverture ou à la fermeture d'écoles ou d'établissements.

2- Point d'information

Répartition des moyens à la rentrée 2019 (cf PJ)

<u>Extrait du communiqué de presse de ce jour</u>

Les 2 325 postes attribués au 1er degré ne permettront pas d'assurer les mesures de dédoublement des CE1 en REP et REP+ qui en consommeraient 4 000, ni celles de l'instruction obligatoire dès 3 ans qui en nécessiteraient 1 000. Autant de moyens qu'il faudra donc, comme l'an passé, trouver ailleurs. En finir définitivement avec le « Plus de maîtres » par exemple, fermer aussi dans le rural, en maternelle… tout en chargeant un peu plus les autres classes.

3 - Bilan de rentrée

Le ministère vient de présenter les premiers éléments du bilan de la rentrée 2018 (en PJ)

34 943 élèves en moins

Le constat 2018 s'établit à 5 807 765 élèves, soit 34 943 élèves en moins. La prévision portait sur une baisse des effectifs de 37 229 élèves.

La baisse est plus prononcée en maternelle (-29 242 élèves) qu'en élémentaire (-6 112 élèves).

Seules 7 académies connaissent une hausse des effectifs modérée (Aix-Marseille, Créteil, Lyon, Montpellier, Nice, Versailles et la Guyane).

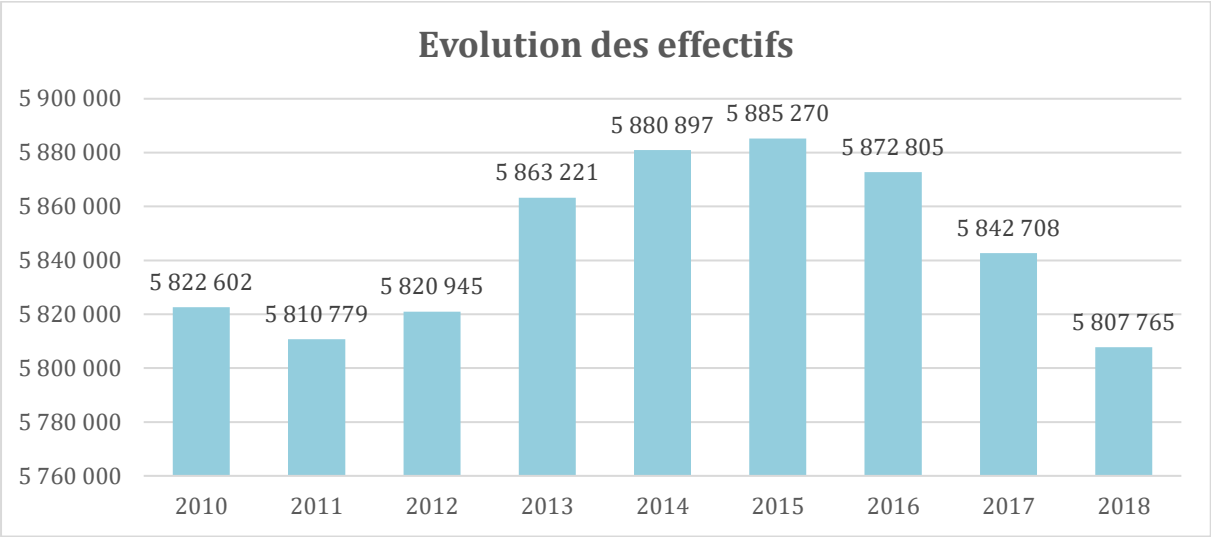

La répartition des 3 881 moyens d'enseignement à cette rentrée
3 771 moyens d'enseignement + 100 ETP au titre de la ruralité

- Maternelle : -594,75 emplois
- Élémentaire : 3 467,25 emplois
- ASH : 317,5 emplois
- Formation : 75,25 emplois
- Remplacement : 425 emplois
- Pilotage et encadrement : 159 emplois
- Postes divers : -15,25 emplois

Au final, 3 834 moyens ont été utilisés (3 771 ETP + 53 ETP « ruralité »).

Le taux d'encadrement (P/E) varie légèrement
Le P/E augmente de 0,10 et passe de 5,46 en 2017 à 5,56 en 2018.
L'écart entre les académies de métropole et les académies d'outre-mer s'accroît (5,51/6,71 en 2018 contre 5,42/6,38 en 2017) ainsi que l'amplitude entre les départements (5,14 Haute-Savoie//9,14 Lozère en 2018 contre 5,12 Haute-Savoie/9,30 Lozère en 2017).

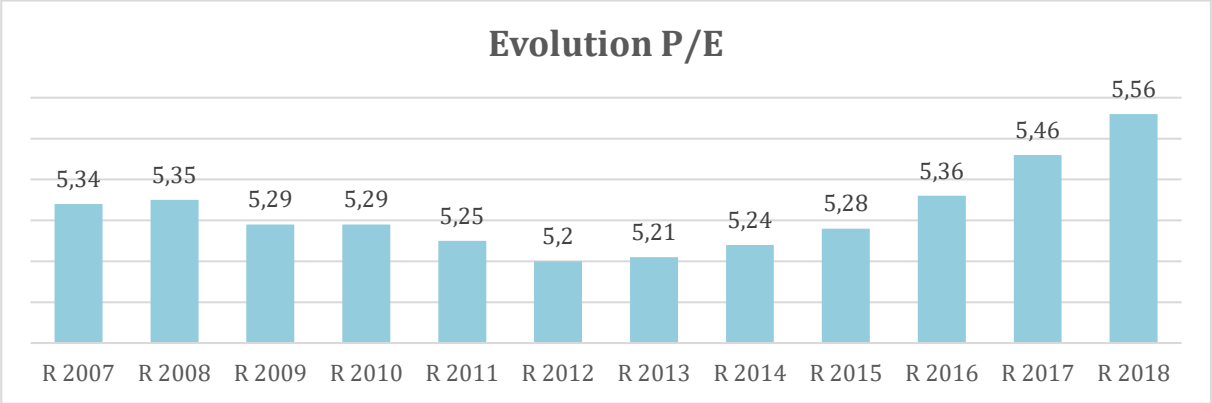

Le nombre d'élèves (E/C) par classe baisse
Le E/C baisse et passe de 23,45 en 2017 à 22,95 en 2018. Sans la prise en compte des CP et CE1 dédoublés, cette baisse ne serait pas effective.
Le chiffrage pour l'éducation prioritaire n'a pas été communiqué.

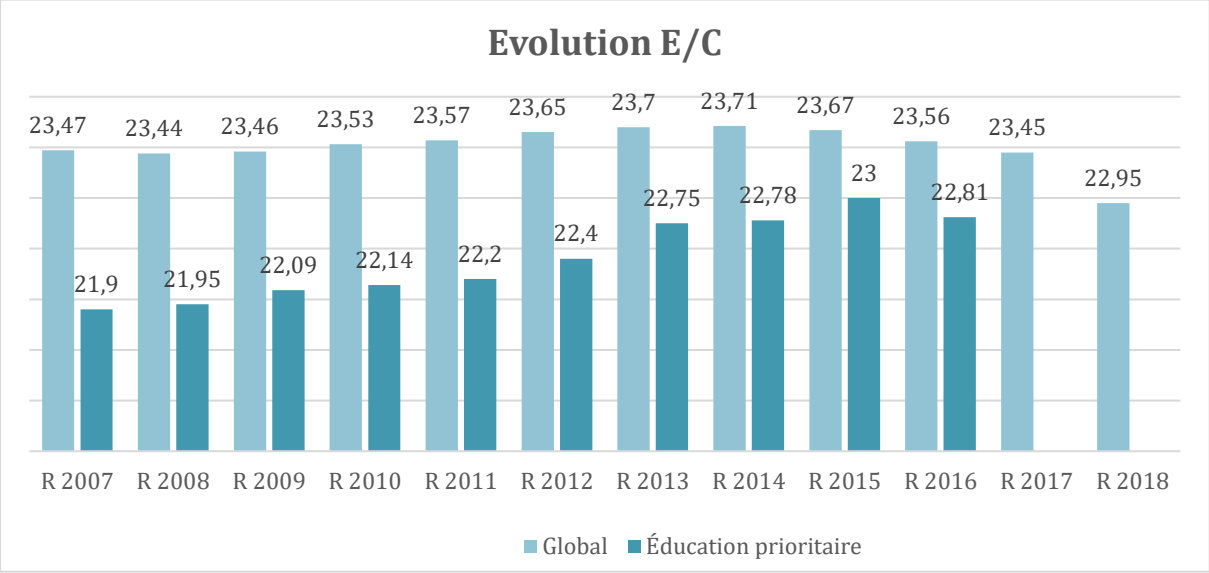

Le dédoublement des CP et CE1 en REP-REP+

- CP REP+

95% des classes dédoublées (Guadeloupe 80%, Créteil 88%)
E/C : 12,67 (Mayotte 13,75, Créteil 13,68)

- CP REP

94% des classes dédoublées (Caen 54%, Guadeloupe 82%, Créteil 86%)
E/C : 12,76 (Caen 17,27, Créteil 14,03)

- CE1 REP+

83% des classes dédoublées (Guyane 3%, Mayotte 7%, Créteil 76%)
E/C : 14,11 (Mayotte 23,8, Guyane 22,32)

- CE1 REP

9% des classes dédoublées (Montpellier 0%, Versailles 0%, Créteil 1%)
E/C : 21,32 (Mayotte 24,79, Versailles 23,2, Montpellier 23,07)

La scolarisation des moins de 3 ans

Le nombre d'emplois consacrés au dispositif s'élève à 1 244 ETP (1 147 ETP en classes spécifiques et 97 ETP en classe d'accueil type classe passerelle).

Le taux de scolarisation à 2 ans (public + privé) est en baisse à 11,5%, contre 11,71 % en 2017.

Les éléments de bilan précisent les taux de scolarisation hors EP (9,4%), en EP (20,3%), en REP (19,2%) et en REP+ (22%).

Les « plus de maîtres que de classes »

Le dispositif perd 1 279 emplois par rapport à 2017, en raison du redéploiement des PDMQDC vers les classes dédoublées de REP-REP+.
Le nombre d'emplois consacrés au dispositif s'élève à 1 547 ETP contre 2 826 ETP en 2017.

L'inclusion scolaire

La dotation spécifique de 100 ETP a permis la création de 95 emplois ASH et de 5 unités d'enseignement élémentaire autistes.
115 nouvelles ULIS ont été créées, ce qui porte à 4 662 le nombre d'ULIS au niveau national.

L'évolution des structures
La concentration du réseau d'écoles se poursuit et le nombre d'écoles baisse avec 299 écoles maternelles et 200 écoles élémentaires en moins par rapport à 2017.
Il y a 44 902 écoles au total (13 880 écoles maternelles et 31 022 écoles élémentaires), soit moins 1,10% par rapport à 2017.

Il y a 4 821 RPI (3 116 RPI dispersés, 1 705 RPI concentrés), soit une baisse de moins 2,58% par rapport à 2017. 57 nouveaux RPI concentrés ont été créés.

Il y a 3 597 classes supplémentaires par rapport à 2017, mais concentrées en élémentaire en raison du dédoublement des classes de l'éducation prioritaire (+4 373) et en ULIS (+115). Les maternelles perdent 875 classes.

Les conventions ruralité
46 départements sont couverts par une convention. 6 nouvelles ont été signées en 2018 (Pas-de-Calais, Mayenne, Marne, Loir-et-Cher, Jura, Haute-Vienne).